

Plan sur l'accessibilité 2024-2027

Coopérative de solidarité radio communautaire Nicolet-Yamaska-Bécancour

Introduction

La Coopérative de solidarité radio communautaire Nicolet-Yamaska-Bécancour (la Coopérative), qui opère la station de radio VIA 90.5 (lettres d'appel CKBN-FM), est assujettie à la loi et aux règlements suivants :

- *Loi canadienne sur l'accessibilité (la Loi)*
- *Règlement canadien sur l'accessibilité*
- *Règlement concernant les exigences en matière de rapports sur l'accessibilité* du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Ce Plan sur l'accessibilité (le Plan) a été élaboré et mis en œuvre conformément aux principes énoncés à l'article 6 de la Loi canadienne sur l'accessibilité avec comme objectif d'identifier les enjeux d'accessibilité susceptibles d'avoir un impact négatif sur les personnes en situation de handicap et d'adopter des pratiques afin d'éviter que ces impacts se reproduisent.

Le Plan peut être demandé dans un autre format, tels que sur support papier, en gros caractères, en braille, sur support audio ou sur un support électronique compatible avec les technologies d'adaptation. Toute rétroaction relative à l'accessibilité peut être soumise par téléphone, courriel ou courrier postal. Les demandes pour recevoir le Plan dans un autre format et toute rétroaction doivent être acheminées au Responsable de l'accessibilité.

Personne désignée et coordonnées

La personne désignée comme Responsable de l'accessibilité est Louis-Martin McArdle, directeur général de la Coopérative.

Numéro de téléphone : 819-294-2526 poste 299

Courriel : accessibilite@via905.fm

Adresse postale : 4300, avenue Arseneault, Bécancour (Québec), G9H 1V8

Hyperlien vers les documents liés à l'accessibilité

Le Plan de la Coopérative et les détails du Processus de rétroaction sont accessibles sur le web au www.via905.fm/accessibilite. Des documents tels que les rapports d'étape y seront accessibles lorsqu'ils seront produits. Il est aussi possible d'accéder à cette page par la version courte du nom de domaine au www.via.fm/accessibilite. Un lien est affiché au bas de la page d'accueil (sous l'expression « Politique d'accessibilité ») afin d'accéder à cette page.

Les explications données sur cette page web le sont dans un langage simplifié accessible au plus grand nombre de personnes. La page web est conforme au niveau AA de la norme WCAG 2.1.

Renseignements généraux

Fondée en 2000, la Coopérative exploite la station de radio communautaire CKBN-FM depuis 2007. Connue sous la marque de commerce VIA 90.5, elle offre un service d'information locale et régionale aux citoyens de la Rive-Sud de Trois-Rivières et concentre sa couverture de l'actualité dans les MRC de Bécancour, de Nicolet-Yamaska ainsi que sur les territoires des communautés abénakises d'Odanak et de Wôlinak.

Afin d'assurer la pérennité de son service d'information, elle diffuse une programmation musicale diversifiée visant un large public d'auditeurs sur les deux rives du Saint-Laurent. Fidèle à son mandat communautaire, la station donne la possibilité à des bénévoles et des artisans de la relève d'acquérir de l'expérience dans le domaine des médias et propose des cases horaires consacrées à des musiques qui n'ont que peu de diffusion dans les radios commerciales.

En parallèle, la Coopérative opère des activités commerciales afin de compléter le financement de ses opérations. Elle exploite pour plusieurs stations de radio la boutique en ligne VosMoitiésPrix.ca, qui propose des chèques-cadeau à rabais échangeables dans des commerces, événements ou attractions, ainsi que des jeux de hasard tels que Le Grand Radio Bingo.

Prochaines étapes

La Coopérative publiera un rapport d'étape annuel décrivant les progrès réalisés, sauf les années où elle publiera une mise à jour complète du Plan. Un premier rapport annuel sera publié en 2025 et une première mise à jour du Plan sera publiée en 2027.

Engagements en faveur de l'accessibilité

En 2017, la Coopérative a actualisé sa mission dans le cadre de l'élaboration de sa Planification stratégique 2018-2023. Elle en a profité pour se doter d'un « nuage de mots » représentant à la fois les ambitions et les valeurs de l'organisation et de ses salariés.

*Unir les communautés – Appartenance – Réconciliation – Confiance
Par nous, de nous, pour nous – Fierté régionale – Collectif – Sans discrimination*

De plus, la Planification stratégique indiquait que « Oser sa différence » était au cœur de l'ADN de la station de radio.

Avant même l'adoption de la Loi, la lutte contre toute forme de discrimination, notamment celles visant des personnes en situation de handicap, était au cœur des valeurs de la Coopérative. C'est toujours le cas aujourd'hui alors que l'organisation adhère pleinement aux principes énoncés à l'article 6 de la Loi afin d'offrir, quels que soient les handicaps de ces personnes :

- Le droit d'être traité avec dignité
- Le droit à l'égalité des chances d'épanouissement

- Le droit à un accès exempt d'obstacles et à une participation pleine et égale dans la société
- Le droit à l'autonomie décisionnelle, avec ou sans aide
- La prise en compte des handicaps ainsi que des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de marginalisation dans l'élaboration des politiques, programmes, services et structures
- La participation des personnes en situation de handicap à l'élaboration et la conception de ces politiques, programmes, services et structures
- L'atteinte du niveau d'accessibilité le plus élevé pour les personnes en situation de handicap par l'élaboration et la révision régulière de normes d'accessibilité

C'est avec ces principes en tête que se sont faites les consultations de groupes représentant des personnes en situation de handicap ainsi que la rédaction du Plan.

Des objectifs ont été fixés afin d'améliorer l'accessibilité de nos installations, produits et services. Ils sont décrits en annexe et accompagnés d'un échéancier.

Consultations

Pour de l'élaboration de ce Plan, la Coopérative a consulté deux groupes.

Association éducative et récréative des aveugles

Fondée en 1972, l'Association sert toute personne touchée par une déficience visuelle provenant des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec. De plus, elle offre des services aux entreprises et organismes qui requièrent des conseils ou des références afin d'assurer une plus grande accessibilité aux personnes ayant une déficience visuelle.

L'Association a procédé à l'analyse des sites web de la Coopérative (www.via905.fm et www.vosmoitiesprix.ca) afin d'identifier les corrections à apporter pour permettre un accès plein et entier aux personnes avec une déficience visuelle, notamment par le biais de technologies d'assistance.

Association des personnes handicapées de Nicolet-Yamaska

L'Association a pour mission d'améliorer la qualité de vie et de promouvoir la participation et l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle, physique ou un trouble du spectre de l'autisme. En parallèle, elle propose des analyses du niveau d'accessibilité des installations physiques d'organisations du secteur public, privé et communautaire.

Dans le cadre de la rédaction du Plan, l'Association a proposé l'intégration d'une démarche permettant d'identifier, dans les locaux de la Coopérative, les obstacles physiques à l'accès et à circulation des salariés et visiteurs.

Domaines d'actions prioritaires

La Loi et les Règlements identifient des domaines d'actions prioritaires pour lesquelles les organisations doivent veiller à la reconnaissance et l'élimination des obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap.

Équité en matière d'emploi

Bien qu'aucun salarié de la Coopérative ne se soit identifié comme étant une personne en situation de handicap, les politiques de recrutement en vigueur préviennent toute forme de discrimination.

Les décisions d'embauche de de promotion se fondent uniquement sur les qualifications, aptitudes et le rendement des salariés, sans égard à leurs caractéristiques, à moins qu'elles n'empêchent la réalisation des tâches reliées aux postes.

Les personnes en situation de handicap pourront bénéficier de mesures d'adaptation afin de leur assurer un environnement de travail fonctionnel et sécuritaire. Des organismes, tels que ceux consultés pour l'élaboration de ce plan, pourront être mis à contribution afin de s'assurer de l'optimisation de leur lieu de travail. De plus, la politique de télétravail en vigueur permet à un salarié, si son poste le permet, de travailler majoritairement à domicile.

Environnement bâti

Dès 2019, au moment de la signature du contrat d'acquisition de l'actuel siège social de la Coopérative, les plans et devis du réaménagement de l'édifice ont tenu compte de la nécessité de rendre l'édifice accessible aux personnes à mobilité réduite.

Comme l'entrée principale est précédée d'une marche, une rampe d'accès à faible inclinaison a été construite face la porte arrière afin de permettre l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Un pictogramme affiché sur le devant de l'édifice indique l'emplacement de la rampe d'accès.

Les corridors ont été aménagés afin de laisser le dégagement nécessaire permettant la libre circulation des fauteuils roulants et la salle de bain a été construite afin d'être pleinement adaptée. Bien que la portion arrière de l'édifice, une aire ouverte où se trouvent les espaces de travail d'une partie du personnel ainsi que les studios, soit surélevée de près de 20 centimètres, elle demeure facilement accessible par une rampe à faible inclinaison localisée à l'intérieur et construite lors des travaux de réaménagement.

Au courant de l'année 2024-2025, une analyse exhaustive de l'environnement physique sera menée par l'Association des personnes handicapées de Nicolet-Yamaska afin d'identifier les obstacles et de proposer des adaptations favorisant l'inclusion de tous, autant les salariés que les visiteurs.

La Coopérative occupant des espaces en colocation à son site émetteur, les mesures d'adaptation relèvent du propriétaire du site (Bell Mobilité).

Technologies de l'information et des communications

Les équipements de travail proposés aux salariés en situation de handicap comprennent des technologies d'adaptation et d'assistance tels que des claviers et souris adaptés, des outils de saisie vocale, des appareils de télécommunication adaptés aux personnes sourdes ou malentendantes.

Le système de gestion ProRadio, utilisé par les salariés pour les ventes publicitaires, le routage commercial, la production publicitaire et la gestion de concours, est entièrement compatible avec les diverses technologies d'assistance pour la saisie de données.

Acquisition de biens et de services

Afin de prévenir l'apparition de nouveaux obstacles, la Coopérative s'est doté de principes guidant les processus de sélection de biens et de services. Avant de procéder à toute acquisition ou réparation d'un bien, ou à la signature d'un nouveau contrat de service ou au renouvellement de celui-ci, l'organisation doit veiller à ce que ces deux questions soient répondues :

- Est-ce que l'équipement ou le service est adapté aux personnes en situation de handicap, autant pour son mode de fonctionnement que son aspect physique ?
- En cas contraire, est-ce que des produits ou des services alternatifs existent afin d'offrir les mêmes fonctionnalités, mais adaptés à l'utilisation par des personnes en situation de handicap ?

Ces deux critères visent à assurer l'élimination d'un maximum d'obstacles, autant aux salariés qu'aux auditeurs, clients et partenaires de la Coopérative, ainsi qu'à prévenir l'apparition de nouveaux obstacles.

Communications, notamment dans le cadre de l'acquisition, la conception et la prestation de biens, de programmes et de services

Dans le cadre de ses opérations, la Coopérative veille, si elle doit interagir avec une personne en situation de handicap, à s'assurer d'adapter à chaque individu le format de communication. Cela peut passer par l'utilisation d'un langage simplifié, de communications en forme télégraphique ou de supports écrits.

Dans le cadre d'interactions avec une personne en situation de handicap qui est accompagnée d'une personne ne présentant pas de handicap, les employés de la Coopérative s'assurent de traiter les deux personnes avec les mêmes égards.

Ces directives sont communiquées régulièrement aux salariés et membres de l'équipe de direction.

Par ailleurs, plusieurs moyens de communication sont offerts aux auditeurs, fournisseurs et clients souhaitant interagir avec les animateurs ou le personnel de la Coopérative, tels que le courriel, les appels vocaux, la messagerie texte et le clavardage. Tous ces canaux de communication sont compatibles avec les différentes technologies d'assistance. Les messages d'accueil téléphoniques sont simplifiés afin de permettre la navigation dans les différents menus en composant un seul numéro.

De plus, les infolettres de la boutique VosMoitiésPrix.ca, qui sont envoyées par courriel via la plateforme MailChimp, incluent une version alternative en HTML, ayant un nombre limité d'images, et compatibles avec des technologies d'assistance.

Conception de programmes et de services

Contenus

Dans le cadre de son segment « Coup de chapeau », la station met en lumière l'action d'organismes communautaires ou des activités organisées sur la Rive-Sud de Trois-Rivières. C'est l'occasion de saluer, à plusieurs reprises chaque année, les organismes qui offrent des

services aux personnes en situation de handicap et à leurs proches, autant pour l'intégration en emploi de personnes avec des déficiences physiques ou intellectuelles, le répit pour les proches aidants de personne handicapée que des activités de sport et de loisir adaptés.

Aussi, depuis plusieurs années, la Semaine québécoise des personnes handicapées est soulignée en ondes par la diffusion de bons coups d'entreprises et d'organismes de la région, d'entrevues ainsi que de trucs visant à réduire les obstacles pour les personnes ayant un handicap.

De plus, du temps d'antenne gratuit est offert à des organismes œuvrant auprès de ces personnes afin qu'ils puissent diffuser des messages publicitaires faisant la promotion de leurs services, activités et levées de fonds.

Il est prévu de poursuivre ces initiatives dans les prochaines années afin de contribuer positivement à la promotion d'une société sans obstacle et d'une intégration totale des personnes en situation de handicap.

Radiodiffusion

La retransmission du signal de la station via la plateforme de contenu audio TuneIn permet aux personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap visuel d'écouter facilement la programmation en utilisant la fonction de commande vocale intégrée aux assistants personnels (par exemple « Siri, joue VIA quatre-vingt dix-cinq »).

Dans la mesure du possible et des ressources financières disponibles, la Coopérative s'engage à optimiser ses moyens de diffusion numérique afin qu'ils permettent d'améliorer l'accessibilité à la programmation.

Plateformes numériques

L'analyse produite par l'Association éducative et récréatives des aveugles du site web de la station (www.via905.fm) identifie de nombreuses lacunes aux principes d'accessibilité web.

Plusieurs de ces manquements requièrent une refonte complète de la structure du site web. Une analyse sera effectuée afin d'identifier les problèmes qui peuvent être facilement réglés et à faible coût. Une implantation rapide pourra être envisagée.

Les autres lacunes seront corrigées lors d'une prochaine refonte de la structure du site web de la station. Celle-ci est prévue, sous réserve de disponibilités de fonds, pour l'exercice financier 2026-2027.

D'autre part, l'analyse du www.vosmoitiesprix.ca démontre un grand niveau d'accessibilité et une facilité de navigation pour les personnes ayant un handicap visuel. Seules deux recommandations ont été suggérées, dont une qui est facilement implantable. Ces deux lacunes sont présentées en annexe.

Boutique en ligne

Le mode de fonctionnement de la boutique – envoi ou cueillette d'un chèque-cadeau physique pouvant être utilisé dans un commerce ou une attraction, est un frein à l'utilisation par des personnes ayant des problèmes de vision. Des modifications sont prévues à la boutique afin d'implanter un nouveau mode de production des chèques-cadeau plus accessible pour les personnes vivant avec une déficience visuelle.

Jeux de hasard

Dans le cadre du Grand Radio Bingo, toutes les directives et règlements sont répétés deux fois – une première fois par une femme, puis une seconde fois par un homme. De la même façon, le numéro de chaque boule tirée est répété à trois reprises et chaque tirage est espacé de trente secondes. De plus, une période de deux minutes est laissée après avoir mis fin à toutes les conversations téléphoniques avec des gagnants pour permettre à d'autres gagnants de se manifester.

Tout cela permet de faciliter la compréhension des règles par les personnes ayant des difficultés auditives ou intellectuelles et de laisser suffisamment de temps aux personnes ayant des problèmes de mobilité ou de dextérité pour vérifier les numéros sur leurs cartes et composer le numéro de téléphone pour signaler une grille gagnante.

Les règlements du Grand Radio Bingo sont publiés en intégralité sur le site web de la station et la page est compatible avec des technologies d'adaptation.

Le cadre réglementaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux, du Québec limite la possibilité d'utiliser des cartes numériques ou autres supports électroniques pour permettre à des personnes avec un handicap visuel de jouer à un bingo-média. Cela restreint les accommodements pouvant être offerts à ces personnes. Si le cadre réglementaire venait à changer, la Coopérative évaluera la faisabilité d'offrir des outils permettant d'utiliser des équipements électroniques pour jouer au Grand Radio Bingo.

Transports

La Coopérative n'exploite pas de services de transport.

Conditions et ordonnances en vertu de la Loi sur la radiodiffusion

La licence d'exploitation de la station CKBN-FM délivrée par le CRTC n'inclus pas de condition spécifique quant à l'indentification et l'élimination des obstacles et la prévention de nouveaux obstacles.

De plus, la Coopérative n'a fait l'objet d'aucune ordonnance en vertu du paragraphe 9.4 de la Loi sur la radiodiffusion.

Date : 11 mai 2024

Document conforme au niveau AA de la norme WCAG 2.1.

Annexe

Actions proposées 2024-2027

Principes énoncés à l'article 6 de la Loi	Actions	Échéancier
Équité en matière d'emploi	Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap	En continu
	Adaptation de l'environnement de travail aux besoins d'un salarié en situation de handicap	Selon les besoins
Environnement bâti	Analyse de l'environnement physique afin d'identifier les obstacles et proposer des adaptations	2024-2025
	Déploiement de mesures d'adaptations physiques au siège social de la Coopérative	À long terme
Technologies de l'information et des communications	Implantation de technologies d'adaptation et d'assistance pour les salariés en situation de handicap	Selon les besoins
Acquisition de biens et de services	Évaluation des obstacles actuels et potentiels dans le cadre de l'acquisition ou la réparation d'un bien, l'octroi ou le renouvellement d'un contrat de service	En continu
Communications	Sensibilisation des salariés à la nécessité d'adapter son style et son mode de communication à ses interlocuteurs en situation de handicap	En continu
Programmes et services (Contenus)	Sensibiliser les auditeurs à la réalité des personnes en situation de handicap	En continu
	Offrir du temps d'antenne à des organismes œuvrant auprès de personnes en situation de handicap	En continu
Programmes et services (Radiodiffusion)	Effectuer une veille des techniques de webdiffusion afin de s'assurer de la plus grande accessibilité possible	En continu
Programmes et services (Plateformes numériques)	Corriger un maximum de lacunes à l'accessibilité identifiées dans l'analyse du www.via905.fm	2024-2025
	S'assurer de l'accessibilité du www.via905.fm lors de sa refonte complète	2026-2027
	S'assurer de l'accessibilité de tout nouveau site web lancé par la Coopérative	Selon les besoins
	Corriger un maximum de lacunes à l'accessibilité identifiées dans l'analyse du www.vosmoitiesprix.ca	2024-2025
Programmes et services (Boutique en ligne)	Implanter un nouveau mode de production des chèques-cadeau plus accessible aux personnes ayant un handicap visuel	2024-2025
Programmes et services (Jeux de hasard)	Évaluer la possibilité de permettre l'usage de cartes numériques ou autres supports électroniques dans le cadre du Grand Radio Bingo	Si cela est autorisé par la RACJ*

*RACJ : Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec